

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Global Equity DBI-RDT, un compartiment de la SICAV de droit belge CRELAN FUND

Part : R (Distribution) BE6298866748

Géré par la société de gestion : Luxcellence Management Company S.A.

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est essentiellement de viser une croissance maximale des actifs, principalement en investissant dans des actions du monde entier, en veillant à ce que les actionnaires soumis à l'impôt sur les sociétés bénéficient de dividendes attractifs qui soient déductibles des revenus définitivement taxés. L'objectif du Fonds est de verser chaque année aux actions de distribution au moins 90 % des revenus perçus par le Fonds, après déduction des frais et commissions, conformément à l'article 203 du C.I.R. 92 et toute autre disposition ultérieure le concernant.

Afin d'atteindre cet objectif, le Fonds investit principalement dans un portefeuille constitué d'actions de sociétés et diversifié d'un point de vue géographique et sectoriel, tant dans des sociétés qui sont actives sur les marchés développés, avec un maximum de 10 % dans ces dernières (Europe, États-Unis d'Amérique et Japon) que dans des sociétés actives sur les marchés en croissance. Parmi les sociétés sélectionnées, au moins 80 % sera investi dans des sociétés qui répondent aux tendances à long terme, en particulier : l'agriculture et l'alimentation, l'énergie, les matières premières, les TIC (technologies de l'information et des communications) et les activités qui répondent à la croissance, au vieillissement et à l'urbanisation de la population mondiale.

Le Fonds n'a pas de benchmark. La gestion du Fonds est active. Le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du Fonds dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement.

Le Fonds peut également investir, dans une moindre mesure, jusqu'à 10 % de son portefeuille dans des instruments monétaires, des parts d'organismes de placement collectif, des instruments dérivés, des dépôts et des liquidités.

Le Fonds n'investira pas dans des actions de sociétés exclues de l'univers d'investissement sur la base des directives en matière d'investissement éthique du Fonds de pension de l'État norvégien (« liste d'exclusion », telle que publiée sur le site internet de la Norges Bank (<https://www.nbim.no/en/responsibility/exclusion-of-companies/>)).

Ce Fonds s'adresse à un investisseur ayant un horizon d'investissement d'au moins 5 ans.

Le risque de change n'est pas couvert systématiquement. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro.

Le Fonds peut également investir dans des instruments dérivés financiers tels que des options, des contrats à terme, des swaps... Les dérivés financiers utilisés sont basés sur des actions ou des indices d'actions ou sur des titres comparables à des actions, sur des obligations ou des indices d'obligations ou sur des liquidités en diverses devises. Cette liste n'est pas exhaustive. Ces opérations peuvent s'effectuer aussi bien à titre de couverture que dans le cadre des réalisations des objectifs d'investissement du Fonds. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque du Fonds.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR et des pratiques de bonne gouvernance via une politique d'exclusion et d'intégration contraignante de critères ESG dans le processus d'investissement qui peut être consultée sur [https://www.crelan.be/assets/2020-09/Crelan%20Fund%20EconoFuture\\_Sustainable%20Investment%20Policy%20FR%202020.pdf](https://www.crelan.be/assets/2020-09/Crelan%20Fund%20EconoFuture_Sustainable%20Investment%20Policy%20FR%202020.pdf). Cette politique est obligatoire pour le gestionnaire du Fonds.

Chaque jour, l'investisseur peut présenter une demande de remboursement. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvrable bancaire avant 11:30 (J) et exécutées 3 jours plus tard (J+3) au cours (J).

Ceci est un Fonds à actions de distribution.

### Profil de risque et de rendement

À risque plus faible, À risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans. Le but est d'aider l'investisseur à comprendre quelles incertitudes quant aux pertes et bénéfiques peuvent influencer son investissement.

La catégorie de risque 5 correspond à un potentiel élevé de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son investissement dans des actions de sociétés sans limitation géographique ou sectorielle.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le Fonds n'offre pas de protection du capital.

Risques qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'indicateur, mais qui peuvent entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du Fonds :

**Risque de change** : (risque que la valeur d'un investissement soit influencée par les fluctuations des taux de change) : Le risque de change est élevé. Étant donné que le Fonds investit en actions sur des marchés mondiaux, la valeur nette d'inventaire peut être influencée par les fluctuations des taux de change de titres en portefeuilles libellés en devises autres que la devise d'expression du Fonds.

**Risques liés aux investissements dans des marchés émergents** : Ce risque est moyen. Cela concerne le risque lié à l'investissement dans les marchés émergents qui sont généralement plus volatils que les marchés développés (matures) et dont la valeur peut soudainement augmenter ou diminuer. Dans certaines circonstances, les investissements sous-jacents peuvent devenir illiquides, ce qui peut réduire la capacité du gestionnaire du Fonds à réaliser tout ou partie des actifs du portefeuille. Il est possible que les marchés émergents aient des systèmes d'enregistrement et de réglementation moins développés que les marchés plus développés (matures), ce qui implique des risques d'investissement opérationnels plus importants. Les risques politiques et les conditions économiques défavorables peuvent se produire plus fréquemment.

**Risques liés aux investissements dans des marchés frontalières** : Ce risque est moyen. C'est le risque associé à l'investissement dans des marchés frontaliers dont l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en cours de développement et qui provoque une grande insécurité juridique pour les participants sur le marché local et pour les participants étrangers. Les marchés frontaliers se distinguent des marchés émergents en ce sens qu'ils sont considérés comme étant légèrement moins développés économiquement que les marchés émergents. Certains marchés sont très risqués pour les investisseurs, qui doivent s'assurer, avant d'investir, qu'ils comprennent les risques pertinents et que l'investissement est approprié.

**Risque en matière de durabilité** : Il s'agit de la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un fonds.

Pour plus amples informations sur les risques, vous pouvez consulter le prospectus du Fonds.

## Frais

Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

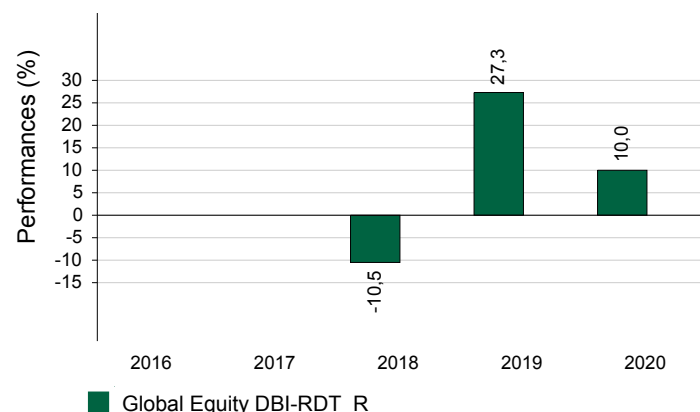
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement.	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du montant maximum qui pourrait être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que les revenus de votre investissement ne soient payés.	
Frais prélevés du Fonds dans le courant d'une année.	
Frais courants	2,03%
Frais prélevés du Fonds dans certaines conditions spécifiques.	
Commission de performance	Non applicable

Les frais d'entrée et de sortie constituent le pourcentage maximum qui pourrait être déduit et reviennent au distributeur. Dans certains cas, il est possible que vous deviez payer moins. Votre conseiller ou votre distributeur peut vous communiquer le montant effectif des frais.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'année en année et il ne comprend ni la commission de performance, ni les frais de transaction (sauf les frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente des parts d'un autre organisme de placement collectif).

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous référer à la section « Commissions & Frais » du prospectus du Fonds, qui est disponible sur le site Internet [www.crelan.be](http://www.crelan.be).

## Performances passées



Le graphique représente les performances passées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et commissions, à l'exception des frais d'entrée et de sortie.

Date de création du Fonds : 18 décembre 2017

Date de création de la part : 18 décembre 2017

Le résultat a été calculé en Euro

## Informations pratiques

Crelan Fund est un OPC conforme aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le dépositaire du Fonds : CACEIS Bank, Belgium Branch

Le prospectus du Fonds et les derniers comptes annuels et rapports périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur demande écrite auprès du distributeur Crelan SA, boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, sur le site internet [www.crelan.be](http://www.crelan.be) et auprès du prestataire de services financiers CACEIS Belgium SA, avenue du Port 86C, boîte 320, 1000 Bruxelles, Belgique. Les documents sont disponibles en français et en néerlandais.

La VNI est publiée quotidiennement dans la presse financière L'Écho et De Tijd, et est également disponible sur le site internet [www.crelan.be](http://www.crelan.be).

Informations sur la politique de rémunération mise à jour de la Société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant : [https://www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy\\_FR.pdf](https://www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy_FR.pdf). Un exemplaire papier de la politique de rémunération est mis gratuitement à la disposition des investisseurs du Fonds sur demande adressée à la Société de gestion.

Le Fonds est soumis à la législation fiscale belge, ce qui peut influencer votre situation fiscale. Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut changer à l'avenir. Vous pouvez obtenir de plus amples informations à ce sujet auprès de votre conseiller.

Vous avez le droit d'échanger votre investissement dans des parts dans un compartiment contre des parts dans un autre compartiment. Vous pouvez obtenir de plus amples informations via les agences de Crelan S.A.

Une licence a été accordée à ce Fonds en Belgique et il est sous la surveillance de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

La responsabilité de la société de gestion Luxcellence Management Company S.A. ne peut être engagée que sur la base d'une déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou non cohérente avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

La société de gestion Luxcellence Management Company S.A. est agréée au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et est soumise à sa surveillance.

Les présentes informations clés aux investisseurs sont correctes à la date du 3 septembre 2021.